



ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ  
ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

**RAPPORT ANNUEL 1996  
SUR LES ACTIVITÉS DE L'OSCE**

---

A-1010 VIENNE, KÄRNTNER RING 5-7

TÉL. : +43-1 514 36-0, FAX : +43-1 514 36-99

DOC.SEC/3/96  
30 novembre 1996

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

# TABLE DES MATIERES

page

I. Introduction.....	1
II. Activités de l'OSCE.....	4
1. Consultations et négociations politiques .....	4
2. Alerte rapide, prévention des conflits et gestion des crises .....	4
2.1. Missions de longue durée de l'OSCE .....	4
2.1.1. Mission de longue durée au Kosovo, dans le Sandjak et en Voïvodine .....	4
2.1.2. Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit.....	5
2.1.3. Mission en Géorgie.....	5
2.1.4. Mission en Estonie .....	7
2.1.5. Mission en Moldova.....	7
2.1.6. Mission en Lettonie .....	8
2.1.7. Mission au Tadjikistan .....	8
2.1.8. Mission à Sarajevo .....	9
2.1.9. Mission en Ukraine.....	9
2.1.10. Mission en Bosnie-Herzégovine.....	9
2.1.11. Mission en Croatie.....	12
2.2. Autres activités de l'OSCE sur le terrain .....	12
2.2.1. Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie .....	12
2.2.2. Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk est saisie .....	12
2.3. Assistance de l'OSCE en ce qui concerne l'application d'accords bilatéraux.....	13
2.3.1. Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite .....	13
2.3.2. Représentant de l'OSCE auprès de la Commission gouvernementale estonienne sur les militaires à la retraite .....	13
2.3.3. Représentant de l'OSCE au Comité mixte sur la station radar de Skrunda.....	13
2.3.4. Coordonnateur pour l'application des sanctions et Missions d'assistance pour l'application des sanctions (MAS).....	14
3. Le Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN).....	14
3.1. Croatie .....	15
3.2. Estonie.....	15
3.3. L'ex-République yougoslave de Macédoine .....	15
3.4. Hongrie.....	16
3.5. Kazakstan .....	16
3.6. Kirghizistan .....	16
3.7. Lettonie.....	16
3.8. Roumanie .....	17
3.9. Slovaquie.....	17
3.10. Ukraine.....	17

4.	La dimension humaine : activités du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme.....	18
4.1.	Observation des élections.....	18
4.2.	Intégration de la dimension humaine dans les travaux du Conseil permanent.....	18
4.3.	Séminaires, colloques, réunions.....	19
4.4.	Programmes de formation destinés aux ONG.....	20
4.5.	Médias.....	20
4.6.	Appui aux Missions.....	21
4.7.	Point de contact pour les questions concernant les Roms et les Sintis.....	21
4.8.	Conférence sur les migrations dans la Communauté d'Etats indépendants.....	21
5.	Coopération en matière de sécurité.....	21
5.1.	Réunion annuelle d'évaluation de l'application.....	22
5.2.	Convention sur les armes chimiques.....	22
5.3.	Code de conduite.....	22
5.4.	Echange global d'informations militaires.....	23
5.5.	Un cadre pour la maîtrise des armements.....	22
5.6.	Récapitulation des MDCS.....	22
6.	Autres Activités.....	23
6.1.	Intégration d'Etats participants récemment admis.....	23
6.2.	La dimension économique.....	25
6.3.	Presse et information.....	25
III.	L'Assemblée parlementaire.....	27
IV.	Relations avec les organisations et institutions internationales.....	29
V.	Relations avec les partenaires pour la coopération.....	31
VI.	Contacts avec les organisations non gouvernementales (ONG).....	32
VII.	Administration et finances.....	33
1.	Finances.....	33
1.1.	Règlement financier.....	33
1.2.	Budget.....	33
1.3.	Comptes.....	33
1.4.	Gestion de trésorerie.....	33
2.	Personnel.....	34
2.1.	Statut du personnel.....	34
2.2.	Procédure internes.....	34
2.3.	Recrutement.....	34
3.	Systèmes d'information.....	34
3.1.	Applications.....	34
3.2.	Faits nouveaux.....	34
4.	Questions juridiques.....	34
5.	Autres activités administratives.....	35
	Annexes.....	36

# I. Introduction

La période considérée (octobre 1995 - octobre 1996) a été marquée par une expansion des activités de l'OSCE. La décision du Conseil ministériel de Budapest sur l'engagement de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine a constitué pour la CSCE/OSCE le plus grand défi qu'elle ait jamais eu à relever. Cette décision a permis d'établir la mesure dans laquelle l'Organisation est prête à s'attaquer aux tâches les plus complexes dans le cadre multi-institutionnel de l'après-guerre froide.

Jusqu'à présent, le bilan de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, en particulier le travail accompli à l'occasion des élections organisées dans ce pays, prouve que l'Organisation est à la hauteur des tâches les plus difficiles qui se présentent de nos jours. Les élections que l'OSCE a surveillées ont marqué une étape importante dans la reconstruction du pays après le conflit.

L'OSCE a assisté les Parties à l'Accord de Dayton dans leurs négociations sur la limitation des armements et les mesures de confiance et a contribué à l'application et à la vérification des accords qui en résultaient. Les négociations sur les mesures de confiance se sont achevées par un accord global; les pourparlers sur la maîtrise des armements ont été couronnés par l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional.

Le Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie a continué à travailler dans les conditions les plus ardues. Une percée a été réalisée avec la conclusion d'un accord et l'engagement de l'OSCE est toujours accueilli favorablement.

La liste des opérations de l'OSCE a été complétée par la Mission en Croatie lancée - à l'invitation du Gouvernement croate - par une décision que le Conseil permanent a prise en avril. La Mission, qui fait appel aux compétences dont disposent le Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN) et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) et coopère étroitement notamment avec l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO), le Conseil de l'Europe, la Mission d'observation de la Communauté européenne, l'Envoyé spécial des Nations Unies pour les questions régionales, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les organisations non gouvernementales (ONG) intéressées, assiste les autorités croates et les personnes, groupes et organisations intéressés dans le domaine de la protection des droits de l'homme et des droits des personnes appartenant à une minorité nationale.

Toutes les autres missions de l'OSCE sur le terrain sont restées actives, à l'exception de la Mission au Kosovo, dans le Sandjak et en Voïvodine qui n'est toujours pas opérationnelle faute d'accord de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) au sujet de la reprise de son activité. Les missions continuent à apporter une contribution importante à la stabilité dans la région de l'OSCE. En dépit d'excellents résultats reconnus par toutes les parties intéressées, aucune des missions n'a encore rempli intégralement son mandat et n'a été dissoute.

Faute d'accord politique, il s'est avéré impossible de lancer une opération de maintien de la paix de l'OSCE au Nagorny-Karabakh. Toutefois, le cessez-le-feu tient désormais depuis plus de deux ans et les pourparlers se poursuivent.

Le Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN) poursuit sa diplomatie discrète dans la région de l'OSCE. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) a intensifié ses activités dans le domaine de la dimension humaine, coopérant étroitement avec d'autres organisations internationales et, pour la surveillance des élections, avec les membres de parlements nationaux.

L'OSCE prend des mesures de suivi se rattachant au Pacte de stabilité en Europe. Exerçant la fonction de dépositaire confiée à l'OSCE, le Secrétariat a établi un registre d'accords déposés auprès de l'OSCE, conformément au Pacte. L'OSCE est prête à aider les tables régionales à reprendre leur travail.

L'OSCE a continué à assigner un rang élevé de priorité à l'intégration rapide des Etats participants récemment admis. L'intérêt que l'OSCE porte à cette catégorie d'Etats se manifeste dans les séminaires et ateliers d'éducation et de formation que les institutions de l'OSCE organisent dans ces Etats.

Le Bureau de liaison de l'OSCE en Asie centrale fonctionne maintenant depuis plus d'un an. En mai, le Conseil permanent, ayant examiné son fonctionnement, a décidé d'en proroger le mandat de deux ans et d'en augmenter l'effectif. La visite que la Troïka effectuait dans la région en septembre a suscité un appui politique supplémentaire pour les programmes de démocratisation qui y sont en cours.

L'Organisation est restée en contact suivi avec d'autres organisations internationales, avec des ONG et avec les Etats partenaires pour la coopération. Dans ses rapports avec d'autres organisations internationales, l'OSCE a continué à rechercher les moyens d'éviter toute activité faisant double emploi, grâce à une coopération se renforçant mutuellement sur la base du principe des avantages comparatifs.

Pleinement consciente du potentiel des ONG, l'OSCE a effectué une étude sur les moyens d'accroître leur rôle et pris des mesures pour appliquer les recommandations découlant de l'étude.

Au lendemain du Sommet de Budapest, l'OSCE a intensifié l'action visant la région méditerranéenne. Par l'entremise d'un groupe de contact spécial, le contact régulier avec les partenaires méditerranéens pour la coopération a été maintenu à différents niveaux. Des séminaires régionaux et une réunion spéciale sur le terrorisme se sont tenus. Le Japon et la Corée, partenaires pour la coopération, et certains partenaires méditerranéens pour la coopération ont apporté une contribution importante à l'opération de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine.

Sous la présidence suisse, l'OSCE a continué à rechercher de nouvelles formules de prévention des conflits et de gestion des crises et des aspects militaires de la sécurité. Le débat sur un modèle de sécurité commun et global pour l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle s'est intensifié et approfondi.

Les tâches et activités de l'OSCE ont augmenté sensiblement dans le courant de 1996. Le seul engagement en Bosnie-Herzégovine a entraîné un quasi-doublement du budget de l'OSCE. L'OSCE n'en demeure pas moins une organisation peu coûteuse, non bureaucratique et ne disposant que d'un personnel restreint. Des propositions concernant

la restructuration du Secrétariat, qui tendent à augmenter l'efficacité des activités, ont été présentées pour examen aux États participants.

## **II. Activités de l'OSCE**

### **1. Consultations et négociations politiques**

Tout au long de la période considérée, le débat sur le modèle de sécurité a constitué une question importante. Le Conseil permanent a continué à jouer un rôle central en sa qualité d'instance de consultations ainsi que par sa contribution au renforcement de la capacité opérationnelle de l'Organisation. Il a défini les grandes orientations des missions sur le terrain et, réagissant à des réalités en évolution rapide, décidé de prendre des initiatives nouvelles.

Comme le Conseil permanent s'acquittait pleinement de ses fonctions, la fréquence des réunions du Conseil supérieur a pu être réduite.

En guise de contribution au débat sur le modèle de sécurité, le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) a engagé le débat sur un cadre pour la maîtrise des armements - qui servirait aussi de base à son programme futur. Au titre de ses activités courantes, le Forum a porté une attention accrue à l'application des mesures de confiance et de sécurité. Le Secrétariat, par l'entremise du Centre de prévention des conflits (CPC), a soutenu le Forum dans ces activités.

### **2. Alerte rapide, prévention des conflits et gestion des crises**

#### **2.1. Missions de longue durée**

Onze missions de longue durée et autres activités opérationnelles de l'OSCE ont servi d'outil efficace d'alerte rapide, de prévention des conflits et de gestion des crises. Ces activités sont fondées sur des mandats - définis par les Etats participants - qui tiennent compte des caractéristiques particulières de la situation dans le pays hôte. Les tâches assignées à ces missions varient, allant, par exemple, de l'assistance apportée au pays hôte dans son processus de transformation démocratique à la stabilisation de la situation après un conflit, grâce au soutien du processus de réconciliation nationale.

En dépit de la grande diversité des situations, les missions de longue durée de l'OSCE s'acquittent d'une tâche liée à l'alerte rapide et permettent à l'Organisation de prendre sans tarder des mesures visant à réduire les tensions et de concevoir des solutions durables dans certains domaines qui préoccupent particulièrement la communauté internationale.

##### **2.1.1. Mission de longue durée au Kosovo, dans le Sandjak et en Voïvodine**

La Mission n'est toujours pas opérationnelle, le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) subordonnant la reprise de son activité au retour de ce pays à l'OSCE.

Néanmoins, étant donné les engagements et les préoccupations de l'OSCE touchant ces régions, il a été possible de trouver d'autres moyens d'y observer la situation.



Les rapports que la Mission aurait dû fournir ont été en partie remplacés par des analyses émanant des Etats participants de l'OSCE. Ces informations sont communiquées à un groupe de travail spécial qui les présente chaque semaine au Conseil permanent.

La situation au Kosovo continue d'être particulièrement préoccupante. L'accord sur des questions d'éducation intervenu entre les autorités centrales de la Serbie et les dirigeants politiques des Albanais de souche du Kosovo, qui permet aux élèves et enseignants albanais de souche de réintégrer l'enseignement public, est toutefois un signe encourageant.

### **2.1.2. Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit**

Depuis la conclusion de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine (Accord de Dayton) et d'un accord sur la reconnaissance mutuelle entre l'ex-République yougoslave de Macédoine et la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et par suite de la présence continue de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) à la frontière septentrionale et occidentale du pays hôte, le rôle de la Mission en matière de surveillance des frontières a encore diminué. Dans le cadre de son mandat, dont les priorités ont été remaniées en cours d'année, la Mission a continué d'observer la situation sur le plan à la fois interne et externe également dans l'optique de la stabilité, de la sécurité et de la coopération régionales.

La Mission a coopéré étroitement avec l'Organisation des Nations Unies, avec d'autres organisations internationales et avec des organisations non gouvernementales (ONG) pour coordonner les efforts tendant à aider l'Etat hôte à développer ses institutions démocratiques. Avec l'Organisation des Nations Unies, elle a organisé un atelier international intitulé "Un programme de diplomatie préventive", qui s'est tenu à Skopje à l'automne 1996.

La Mission a continué d'appuyer le travail du Haut Commissaire pour les minorités nationales. En mai 1996, elle a organisé un marathon de relais entre les villes de Skopje et de Tetovo, auquel ont participé des équipes venant de tous les secteurs de la communauté.

### **2.1.3. Mission en Géorgie**

La Mission a recherché d'autres moyens de mener à bien sa tâche principale - faciliter le règlement du conflit de l'Ossétie-du-Sud. Le chef de mission a été l'une des cinq parties à un mémorandum visant à renforcer les mesures de sécurité et de confiance qui a été signé le 16 mai 1996 au Kremlin en présence des présidents Eltsine et Chevardnadze. Le 23 juillet, le chef de mission et trois autres membres de la mission ont pris part à la première réunion que la Commission mixte de contrôle (CMC) qui, établie en 1994, est chargée d'apporter des solutions pratiques aux problèmes découlant du conflit, tenait depuis juillet 1995.

Une rencontre entre le Président Chevardnadze et le dirigeant de l'Ossétie-du-Sud Chibirov, qui s'est tenue le 27 août à Vladikavkaz et au cours de laquelle les deux parties se sont engagées à continuer d'avancer sur la voie d'un règlement global du conflit entre la Géorgie et l'Ossétie, a imprimé un nouvel élan à la recherche d'un règlement politique.

La prochaine étape comprendra des négociations sur le futur statut de l'Ossétie-du-Sud, que conduiront deux hauts représentants des parties intéressées.

L'assentiment donné par les dirigeants l'Ossétie-du-Sud à l'ouverture, à Tskhinvali, d'un bureau de la Mission de l'OSCE est considéré comme un signe encourageant.

La Mission avait trois tâches principales : premièrement, aider à préserver le cessez-le-feu grâce à des visites quotidiennes de surveillance aux points de contrôle des forces de maintien de la paix dans les zones de conflit; deuxièmement, faire office d'intermédiaire entre le Président Chevardnadze et le dirigeant de l'Ossétie-du-Sud Chibirov et empêcher toute interruption des négociations et, troisièmement, faciliter la circulation d'informations entre la Géorgie et l'Ossétie grâce à des contacts informels, comme une table ronde réunissant, à Tskhinvali, des journalistes des parties adverses et à l'échange de documentation destinée aux médias.

Un autre volet de l'effort global de règlement du conflit - l'initiative économique de la Mission, qui vise à rétablir le tissu économique normal à l'intérieur de l'Ossétie-du-Sud et entre l'Ossétie-du-Sud et les zones limitrophes - a gagné en importance depuis février 1996, à la suite de séjours prolongés de plusieurs experts internationaux chargés d'examiner les perspectives qui s'offrent dans différents secteurs. S'agissant des réfugiés touchés par le conflit, le chef de mission a présenté, en juillet, aux responsables des deux parties, des propositions visant à faciliter le retour de réfugiés ossètes dans la zone géorgienne de Borjomi; l'étude du document en question a été par la suite reprise dans le cadre de la Commission mixte de contrôle.

En Abkhazie, autre zone de conflit de la Géorgie, la Mission continue à s'occuper activement des droits de l'homme, des membres de la mission se rendant dans cette zone presque chaque mois. Les deux parties semblent considérer ces visites comme un moyen utile de favoriser une coopération accrue en matière d'accès aux personnes détenues et d'enquêtes sur de prétendues violations des droits de l'homme. En juin 1996, des membres de la mission ont rendu, pour la première fois, visite à des prisonniers abkhazes détenus par la Géorgie et à des prisonniers géorgiens détenus par les Abkhazes. L'ouverture, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et avec l'appui de l'OSCE, d'un bureau des droits de l'homme à Soukhoumi (qui doit être inauguré le 10 décembre 1996) a été décidée le 22 octobre 1996 par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Grâce en partie à l'appui dont le Conseil de l'Europe fait bénéficier les efforts sur le terrain déployés par l'OSCE, les activités de la Mission ont considérablement augmenté dans le domaine des droits de l'homme, où la Géorgie continuait, d'une manière générale, à faire des progrès satisfaisants. Les relations entre la Mission, d'une part, et l'appareil judiciaire et le Ministère de l'intérieur de la Géorgie, d'autre part, se sont sensiblement intensifiées. Des collaborateurs du Bureau des droits de l'homme relevant de la Mission ont rendu de nombreuses visites à des personnes enfermées dans des centres de détention, et les membres de la Mission ont assisté régulièrement à des procès à connotation politique se déroulant à Tbilissi. Au cours de séminaires organisés par le BIDDH, des connaissances spécialisées ont été diffusées dans des domaines comme la réforme pénitentiaire, le renforcement de la capacité des ONG en matière de droits de l'homme et la législation relative à la charge de médiateur. Le nombre et la fréquence des contacts de la Mission avec les ONG locales s'occupant des droits de l'homme et du renforcement de la démocratie ont considérablement augmenté.

La Mission a réussi à accroître légèrement le volume de l'aide humanitaire qu'elle fournit et à appuyer plus activement la distribution de cette aide aux populations de réfugiés se trouvant en dehors de la zone du conflit abkhaze, dont la situation était jugée la plus précaire. En ce qui concerne l'Ossétie-du-Sud, le rôle de la Mission comme coordonnatrice des efforts internationaux d'aide humanitaire a été reconnu.

#### **2.1.4. Mission en Estonie**

Au début de 1996, la Mission a suivi de près le travail consacré à une nouvelle législation électorale locale; à cette fin, elle a été représentée aux séances de la commission parlementaire rédigeant cette loi. La Mission a également observé les examens que doivent subir les candidats à la nationalité estonienne, qui, conformément à la législation applicable, ont commencé en décembre 1995.

Tout au long de 1996, la Mission a suivi le traitement des demandes de permis de résidence, lequel est entré au second semestre de l'année dans la phase d'établissement de ces permis et des passeports pour étranger.

La Mission a continué à se préoccuper des questions relatives à l'enseignement de la langue estonienne aux habitants russophones, enseignement qui est l'une des conditions essentielles de toute intégration authentique, et a aidé à diriger l'aide étrangère vers des projets de formation linguistique.

En 1996, la Mission a suivi et appuyé en Estonie les tables rondes au cours desquelles les représentants de différents segments de la population discutaient de sujets d'intérêt général, et notamment de questions relatives à la culture et à l'éducation.

#### **2.1.5. Mission en Moldova**

Des progrès ont été faits dans les négociations visant à régler les relations entre la République de Moldova et sa partie orientale. Avec l'aide des médiateurs (Mission de l'OSCE, Fédération de Russie et Ukraine), les parties intéressées ont établi un "Mémorandum sur les principes du règlement des relations entre la Moldova et la Transnistrie". Ce document détermine des aspects fondamentaux d'un statut spécial de la partie orientale de la Moldova et traite d'éventuelles garanties de l'application des accords concernant un règlement définitif. La signature du Mémorandum doit avoir lieu après les élections présidentielles, à la fin de 1996.

Dans le cadre de ces négociations, des problèmes concrets concernant des rapports entre les deux parties - la Moldova et sa partie orientale - ont été examinés. La Mission, ainsi que les autres médiateurs, ont participé à la fois à l'élaboration et à l'application des accords issus de ces discussions.

De nouveaux "Principes de la coopération avec la Commission mixte de contrôle" (CMC) ont été approuvés en janvier 1996. Ce document ouvre la voie à une participation directe de la Mission aux activités de la CMC.

Des unités militaires appartenant au groupe opérationnel de la Fédération de Russie dans la partie orientale de la Moldova ont été impliquées dans la rotation du contingent russe

de maintien de la paix en juin. La partie moldave s'est opposée à ces mouvements, affirmant qu'il s'agissait d'une violation de l'Accord russo-moldave de 1992, et les a considérés comme mettant en péril l'application de l'Accord de 1994 sur le retrait des troupes russes (l'ancienne 14<sup>ème</sup> armée).

La Mission a fait régulièrement rapport sur la mise en oeuvre à long terme des dispositions pertinentes du Document de Budapest 1994 et a surveillé la situation des forces militaires dans la région.

En ce qui concerne la dimension humaine, la Mission a étudié les conditions existant dans les centres pénitentiaires moldaves, où il y a un besoin pressant d'aide humanitaire, et a suivi l'affaire du "groupe Ilascu" (Ilascu et cinq autres hommes ont été condamnés à mort par les autorités de la partie orientale de la Moldova pour un assassinat à motif politique prétendument commis en 1993).

#### **2.1.6. Mission en Lettonie**

La Mission a observé l'application du Code de la nationalité de 1994 et de la loi sur les non-citoyens de 1995. Elle a continué à coopérer étroitement avec le Conseil des naturalisations. Avec l'assentiment du directeur du Conseil, des membres de la mission ont surveillé le déroulement des examens en vue de la naturalisation, qui étaient, à leur avis, administrés de manière équitable.

La Mission a poursuivi avec le service de la nationalité et des immigrations un dialogue sur l'application de la loi sur les non-citoyens. La Mission a également joué le rôle de tiers intermédiaire - en ce qui concerne l'accord sur le retrait des troupes d'avril 1994 - pour ce qui est du personnel militaire à la retraite de la Fédération de Russie, resté en Lettonie.

#### **2.1.7. Mission au Tadjikistan**

En 1996, les trois bureaux extérieurs repris, le 1<sup>er</sup> octobre 1995, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) se sont révélés très utiles pour l'observation de la situation des rapatriés tadjiks du point de vue des droits de l'homme. En outre, grâce à une interprétation plus large de leur mandat, ces bureaux ont réussi à traiter quelques autres problèmes très délicats intéressant les droits de l'homme et les libertés fondamentales, comme l'indépendance des partis politiques, la liberté de la presse, l'indépendance du pouvoir judiciaire et le système pénitentiaire. La Mission a coopéré étroitement avec le BIDDH, le HCR, le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT), ainsi qu'avec des organisations internationales comme le CICR.

Le 22 février, le Conseil permanent a approuvé l'engagement de l'OSCE - y compris un soutien financier - en faveur de l'établissement de la charge de médiateur prévue dans un projet de décret présidentiel, qui était à l'étude depuis un an environ. Bien que le Gouvernement tadjik ait finalement pris une autre décision, la Mission de l'OSCE s'est déclarée prête à l'aider, si nécessaire, à créer une institution indépendante qui servira à renforcer les droits de l'homme et la démocratie.

Du 24 au 26 avril, le Département de l'appui au Président en exercice de l'OSCE a tenu un séminaire régional sur le renforcement de la confiance. Le séminaire - premier de ce type à se tenir au Tadjikistan - a réuni des délégations venant des cinq pays d'Asie centrale, ainsi que de hauts représentants de l'OSCE, des délégations d'autres Etats participants de l'OSCE et des représentants d'ONG internationales et locales.

La Mission a continué de suivre les pourparlers intertadjiks qui se déroulaient sous la présidence de l'Organisation des Nations Unies.

#### **2.1.8. Mission à Sarajevo**

Au début de 1996, la Mission à Sarajevo a été élargie et réorganisée, devenant un élément de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine.

#### **2.1.9. Mission en Ukraine**

Entre janvier et juin, la Mission s'est concentrée sur des questions constitutionnelles, et surtout l'élaboration et l'adoption d'une constitution de la Crimée. Une table ronde, organisée les 13 et 14 mars, par le HCMN et la Mission à Noordwijk (Pays-Bas), a eu des effets positifs sur le débat constitutionnel en Ukraine. La Constitution ukrainienne, adoptée le 28 juin 1996, reconnaît une "République autonome de Crimée" dotée de sa propre constitution, disposition qui est importante pour le maintien de la stabilité politique en Crimée. Par ailleurs, la table ronde de Noordwijk a lancé un processus qui a amené le Parlement ukrainien à adopter, le 4 avril 1996, une constitution partielle pour la Crimée, partielle en ce sens qu'il faut encore faire cadrer une vingtaine d'articles essentiels de ce document avec le droit ukrainien.

Après la période janvier - juin, la Mission s'est tournée vers les questions intéressant des populations déportées, et en particulier les Tatars. Un certain nombre de rapports ont été établis et la Mission a organisé à Kiev un séminaire sur des questions relatives à la citoyenneté ukrainienne, qui intéressent les Tatars et d'autres groupes jadis déportés de Crimée.

Rassemblant des personnalités ukrainiennes et de Crimée, des dirigeants tatars et des experts étrangers, le séminaire a débouché sur un certain nombre d'engagements qui devraient aider, à brève échéance, à atténuer le problème de citoyenneté. De même, le séminaire suscitera peut-être une reprise de l'activité législative et politique, qui pourrait apporter une solution définitive au problème dans un délai raisonnable.

Afin d'utiliser au maximum les ressources et l'expérience, la Mission en Ukraine collabore étroitement avec le HCMN et intensifie la coopération avec des organismes comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le HCR.

#### **2.1.10. Mission en Bosnie-Herzégovine**

La Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine a été établie le 8 décembre 1995 à la cinquième Réunion du Conseil ministériel. Le Président en exercice hongrois a nommé l'Ambassadeur Robert Frowick (Etats-Unis d'Amérique) chef de mission.

Disposant d'un effectif autorisé de 233 membres et de douzaines d'agents internationaux auxiliaires (venant principalement de la Mission d'observation de la Communauté européenne, de la Coopération civilo-militaire ou de la Force multinationale de mise en oeuvre de la paix - IFOR), la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine est jusqu'à présent la Mission de l'OSCE sur le terrain la plus importante.

L'OSCE et sa Mission ont été chargées de superviser la préparation et la tenue d'élections libres et régulières et d'observer la situation des droits de l'homme. Par ailleurs, l'OSCE doit aider à faciliter la surveillance des arrangements en matière de limitation des armements et de renforcement de la confiance et de la sécurité.

**Elections.** La Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine a aidé les Parties à créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections : un environnement politiquement neutre, le droit de voter dans un scrutin secret sans crainte d'intimidation, la liberté d'expression et des médias, la liberté d'association et la liberté de mouvement.

La Commission électorale provisoire, créée en application de l'Accord de Dayton, a tenu sa première réunion le 1er février 1996, et les règles et règlement électoraux de base ont été adoptés le 22 février. Un réseau radio "Elections Libres" a été mis en place avec l'aide du Gouvernement suisse, afin de fournir à tous les partis politiques au moins un moyen de communication auquel ils ont accès dans des conditions d'égalité; le réseau est devenu opérationnel le 15 juillet. La station de télévision "Open Media Network" a commencé ses émissions en septembre.

Les élections prévues dans le Document de Dayton devaient se tenir entre six et neuf mois après la signature de l'Accord. Le 25 juin, le Président en exercice a estimé qu'il n'y avait pas de solution de rechange valable à la tenue d'élections présidentielles et parlementaires, qui ont eu lieu le 14 septembre. En août, le Conseil permanent a décidé que les élections municipales également envisagées seraient remises au mois de novembre, par suite de la violation massive des règles et règlements établis par la Commission électorale provisoire. En octobre, ces élections ont été à nouveau reportées et devraient maintenant se tenir aussitôt que possible en 1997.

Plus de 1 200 agents chargés de surveiller les élections et venant des Etats participants de l'OSCE ont assisté les autorités. Près de 900 observateurs internationaux relevant de M. van Thijn, Coordonnateur de la surveillance internationale, ont suivi les élections du 14 septembre, qui, comme la Commission électorale provisoire allait le constater le 29 septembre, se sont déroulées conformément aux critères internationalement acceptés d'éligibilité, d'accès, de participation et de transparence.

**Droits de l'homme.** Grâce à l'établissement de bureaux extérieurs et à la nomination d'observateurs, la Mission a pu rendre compte de violations des droits de l'homme et de la situation des droits de l'homme en général, en insistant tout particulièrement sur les droits de l'homme liés aux élections, comme la liberté de mouvement, la liberté d'expression et la liberté d'association. Elle a également aidé à instaurer des contacts entre les organisations locales s'occupant des droits de l'homme. Une attention spéciale a été portée au développement des contacts interethniques et au dialogue entre intellectuels, dirigeants religieux, journalistes, femmes et jeunes.

**Stabilisation régionale.** Un accord entre la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska sur les mesures de confiance et de sécurité en Bosnie-Herzégovine a été conclu le 26 janvier, sous la présidence de l'Ambassadeur Gyarmati, Représentant spécial du Président en exercice; l'application de l'accord a commencé le 1er mars 1996. Un accord visant à aider les parties à parvenir à des niveaux de forces défensives équilibrés et stables avec des effectifs aussi réduits que possible en tenant compte de leurs besoins respectifs en matière de sécurité a été conclu le 14 juillet sous l'égide de l'Ambassadeur Eide, lui aussi Représentant spécial du Président en exercice.

La Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine a travaillé en coopération étroite avec d'autres acteurs internationaux, dont la Mission d'observation de la Commission européenne, l'IFOR, le Bureau du Haut Représentant, le Médiateur international, la Chambre des droits de l'homme, le bureau du Coordonnateur de la surveillance internationale et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

**Les médiateurs de la Fédération.** Après l'établissement, en décembre 1995, de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, l'ancienne Mission (la Mission de l'OSCE à Sarajevo) a été intégrée à la nouvelle, qui s'est chargée d'appuyer - sur le plan politique et logistique - les trois médiateurs de la Fédération, qui représentent les trois principaux groupes ethniques. Une unité de liaison avec les médiateurs a été créée au sein du service des droits de l'homme de la nouvelle Mission.

Les médiateurs se sont concentrés sur des questions relatives aux droits de propriété, à la citoyenneté et à la liberté de mouvement, s'employant à créer des conditions qui permettent aux personnes de regagner leur foyer. De même, ils ont également traité des problèmes liés à l'application défectueuse de la loi d'amnistie. Par ailleurs, à travers les médias, ils informent le public de leur travail et l'éduquent simultanément en ce qui concerne les droits de l'homme.

L'unité de liaison avec les médiateurs a recherché à l'extérieur de l'OSCE des sources de financement afin de mettre les médiateurs en mesure de travailler avec une efficacité accrue et d'étendre leurs activités vers des domaines nouveaux.

**La Commission des droits de l'homme.** La Commission des droits de l'homme, établie conformément à l'Accord de Dayton, est un organisme national qui sera doté d'un statut international au cours des premières cinq années d'existence. Elle se compose d'une chambre des droits de l'homme et d'un bureau de médiateur pour les droits de l'homme. La Commission dans son ensemble a commencé officiellement ses travaux le 27 mars 1996.

*Médiateur pour les droits de l'homme.* En décembre 1995, le Président en exercice hongrois a nommé Mme Gret Haller (Suisse) médiateur de l'OSCE pour les droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine. Mme Haller a pris ses fonctions de manière permanente à la mi-février. Le Médiateur pour les droits de l'homme sera en poste pendant une période non renouvelable de cinq ans.

*La Chambre des droits de l'homme.* La Chambre des droits de l'homme est composée de 14 membres. Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe en a nommé huit, la Fédération de Bosnie-Herzégovine quatre, et la Republika Srpska deux. Le Conseil de l'Europe a élu M. Peter Germer (Danemark) président de la Chambre. Les membres de la Chambre sont

nommés pour un mandat de cinq ans; le mandat des membres actuels a commencé le 15 mars 1996.

### **2.1.11. Mission en Croatie**

A la lumière du rapport d'une mission d'enquête de l'OSCE en Croatie (octobre 1995) et du rapport d'un représentant personnel du Président en exercice sur son séjour dans ce pays (février 1996), le Conseil permanent a décidé le 17 avril 1996 de créer une Mission de longue durée de l'OSCE, à l'invitation du Gouvernement croate.

La tâche principale de la Mission consiste à fournir une aide et des conseils aux autorités croates à tous les niveaux - de même qu'à des particuliers, groupes et organisations intéressés - dans le domaine de la protection des droits de l'homme et des droits des personnes appartenant à une minorité nationale. Afin de promouvoir la réconciliation, la primauté du droit et la conformité aux normes les plus élevées reconnues sur le plan international, la Mission fournira aussi dans ce contexte une aide et des conseils concernant l'application de la législation et observera le développement et le fonctionnement des institutions, processus et mécanismes démocratiques.

Dans l'exécution de ses tâches, la Mission coopérera avec le HCMN et le BIDDH, d'autres institutions et organisations internationales (notamment le Conseil de l'Europe), la Mission d'observation de la Communauté européenne, l'Envoyé spécial pour les questions régionales, le HCR, le CICR et les ONG intéressées. Le Conseil permanent a souligné que la Mission devait coopérer étroitement avec l'ATNUSO.

La Mission de l'OSCE en Croatie est devenue opérationnelle le 5 juillet 1996, lorsque l'Ambassadeur Albertus J.A.M. Nooij et un certain nombre d'autres membres de la mission ont pris leurs fonctions à Zagreb. Conformément à une décision du Conseil permanent, des bureaux ont été ouverts à Vukovar et Knin en août.

## **2.2. Autres activités de l'OSCE sur le terrain**

### **2.2.1. Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie**

A côté de la Mission en Bosnie, c'est l'activité de l'OSCE qui intéresse le plus l'opinion publique. Le Groupe d'assistance est dirigé par l'Ambassadeur Tim Guldemann (Suisse), qui a pris ses fonctions le 4 janvier 1996.

Le Groupe d'assistance a réussi à faciliter les contacts entre les parties en conflit, en jouant un rôle majeur, qui est à l'origine de l'accord de Moscou et des deux protocoles de Nasran. L'accord de cessez-le-feu de Moscou a reconnu les mérites de l'engagement de l'OSCE en y insérant l'expression "avec la médiation de la Mission de l'OSCE".

### **2.2.2. Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk est saisie**

Le Représentant personnel a eu des rencontres mensuelles avec les autorités arméniennes et azerbaïdjanaises et avec les dirigeants politiques et militaires du Nagorny-Karabakh. En coopération avec ses assistants locaux, il a établi des rapports



spéciaux, essentiellement sur les questions liées aux mesures de confiance et de sécurité (MDCS).

Pour ce qui est des MDCS visant à stabiliser le cessez-le-feu, le Représentant personnel a introduit, en coopération avec les Parties, un “mécanisme d’observation de crises” pour vérifier les plaintes relatives à des violations du cessez-le-feu. Un mécanisme analogue doit être élaboré pour permettre au Président en exercice et aux coprésidents de la Conférence de Minsk de prendre part au processus de vérification.

Le Président en exercice, accompagné de représentants du Groupe de Minsk, s’est rendu dans la région en février 1996 et a avancé une “proposition de règlement global” qui est devenue le cadre des négociations ultérieures.

Le Président en exercice a nommé M. Andrzej Kasprzyk (Pologne) nouveau Représentant personnel par intérim; M. Kasprzyk a pris ses fonctions en juillet 1996.

### **2.3. Assistance de l’OSCE en ce qui concerne l’application d’accords bilatéraux**

#### **2.3.1. Représentant de l’OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite**

La Commission mixte sur les militaires à la retraite a continué de se réunir régulièrement. Tous les partenaires ont constaté une diminution marquée du nombre de plaintes portées à l’attention de la Commission.

#### **2.3.2. Représentant de l’OSCE auprès de la Commission gouvernementale estonienne sur les militaires à la retraite**

La Commission gouvernementale estonienne sur les militaires à la retraite, chargée de l’examen des demandes de permis de séjour déposées par d’anciens officiers de carrière de nationalité étrangère, avait réussi à traiter l’ensemble des demandes jusqu’au 12 juillet 1996 (date de clôture fixée par l’Assemblée nationale estonienne) et présenté ses recommandations au Gouvernement estonien.

Le gouvernement a entre temps recensé quatre mille cas délicats qui doivent être réexaminés dans les six mois en vue d’une décision définitive. Ce travail, qui s’ajoute à environ mille cas supplémentaires non encore réexaminés, occupera la Commission jusqu’au début de 1997.

#### **2.3.3. Représentant de l’OSCE au Comité mixte sur la station radar de Skrunda**

Le Représentant de l’OSCE et son suppléant, nommés par le Président en exercice le 6 avril 1995, ont effectué en 1996 deux inspections périodiques dans un esprit pragmatique et coopératif.

### **2.3.4. Coordonnateur pour l'application des sanctions et Missions d'assistance pour l'application des sanctions (MAS)**

L'adoption des résolutions 1021 et 1022 par le Conseil de sécurité des Nations Unies le 22 novembre 1995 a considérablement réduit les responsabilités opérationnelles des MAS dans les pays voisins de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et celles du Bureau du Coordonnateur Union européenne/OSCE pour l'application des sanctions à Bruxelles.

Par conséquent, le nombre d'agents des douanes et autres experts travaillant pour les MAS en Albanie, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Hongrie et en Roumanie a considérablement diminué. Pour ce qui est de la MAS en Ukraine, le gouvernement a demandé qu'elle soit temporairement retirée, étant entendu que le cadre légal d'une éventuelle présence future de la MAS resterait en vigueur.

S'agissant des dispositions de la résolution 1022, le Conseil permanent de l'OSCE a décidé de proroger le mandat des MAS et du Coordonnateur Union européenne/OSCE pour l'application des sanctions jusqu'au 30 septembre 1996. Mais étant donné l'évolution ultérieure, le Conseil permanent n'a pas décidé de proroger le mandat une nouvelle fois.

Le 1er octobre 1996, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 1074 qui lève avec effet immédiat les sanctions contre la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et la Republika Srpska. De ce fait, les Missions d'assistance de l'Union européenne/OSCE pour l'application des sanctions vont mettre fin à leurs activités. Le Centre de communication des MAS (SAMCOMM) continuera toutefois à fonctionner, afin de coordonner les huit mille enquêtes en cours sur des violations présumées des sanctions et de gérer le Bureau d'assistance douanière et fiscale et la Mission internationale d'observation des douanes en Bosnie-Herzégovine.

## **3. Le Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN)**

Il est depuis longtemps admis à l'OSCE que la stabilité et la sécurité sont largement déterminées par le succès ou l'échec de la politique des Etats à l'égard de leurs minorités nationales. Reconnaissant que le Haut Commissaire a grandement contribué à désamorcer les tensions interethniques, son mandat a été prorogé pour une deuxième période de trois ans, à l'automne 1995.

Au cours de la période considérée, le Haut Commissaire s'est à nouveau intéressé aux questions de minorités dans un certain nombre d'Etats participants de l'OSCE. Il s'est essentiellement préoccupé des relations interethniques. Les questions examinées étaient des plus diverses, et portaient notamment sur les différences entre les administrations nationales et les administrations régionales, sur les perspectives de retour de personnes appartenant à une minorité nationale dans des régions où elles avaient habité auparavant et sur les problèmes liés à la possibilité d'obtenir la nationalité. De même les possibilités qu'ont les membres de minorités d'assurer l'enseignement dans leur langue maternelle et d'utiliser cette langue ont également fait l'objet de fréquentes discussions.

### **3.1. Croatie**

Lors de sa première visite en Croatie, du 14 au 17 décembre 1995, le Haut Commissaire avait pour objectif de se familiariser avec la situation de minorités nationales dans les circonstances particulières créées par le retour de réfugiés et de personnes déplacées. Il a eu, à Zagreb, des entretiens avec un certain nombre de personnalités notamment avec M. Kofi Annan, Représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU, M. B. Suk Min, chef de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance, M. Pierre Jambor, chef de la Mission du HCR en Croatie, et M. J.M. Rodriguez Cordon, chef par intérim de la Mission d'observation de la Communauté européenne.

Le Haut Commissaire s'est rendu dans un camp de réfugiés près de la frontière bosniaque à Kupljensko, de même qu'à Knin dans la Krajina et a eu des entretiens avec les autorités locales, les autorités militaires et l'équipe de Knin de la Mission d'observation de la Communauté européenne.

Du 4 au 8 février 1996, le Haut Commissaire s'est rendu pour la deuxième fois en Croatie, où il a eu des entretiens à Zagreb et à Osijek, pour se familiariser avec la situation particulière dans les territoires croates de la Slavonie orientale, de la Baranja et du Srem occidental.

Il a rencontré le Vice-Premier Ministre, les ministres de la justice et de l'intérieur, le Conseiller présidentiel pour les affaires humanitaires et un certain nombre de parlementaires, dont certains d'origine ethnique non croate, serbe ou autre. Il a également rencontré des représentants du HCR et de l'ATNUSO.

Le Haut Commissaire s'est rendu pour la troisième fois en Croatie du 9 au 13 juin 1996. Avant de visiter Zagreb, il est passé par Vukovar et par un certain nombre de villages voisins en Slavonie orientale. Il s'est également rendu jusqu'à Osijek, centre administratif de la région, qui est aussi le siège du Bureau croate de liaison avec l'ATNUSO.

### **3.2. Estonie**

Le Haut Commissaire a continué à s'intéresser à l'Estonie, et plus particulièrement à la question de la nationalité, à la possibilité de délivrer des passeports pour étranger et aux conditions à remplir du point de vue linguistique.

Il a examiné ces questions au cours des visites qu'il a effectuées du 30 novembre au 1er décembre 1995, et du 7 au 9 mai 1996, visites au cours desquelles il a rencontré le Président Lennart Meri, le ministre des affaires étrangères et le vice-président du Parlement. Dans ses entretiens avec le Directeur du service de la nationalité et des migrations, le Haut Commissaire a indiqué que, sur sa recommandation, le gouvernement suisse prendrait à sa charge le financement de matériel informatique afin d'aider le service en question à enregistrer les demandes de permis de séjour temporaires et de passeports pour étranger.

### **3.3. L'ex-République yougoslave de Macédoine**

Le Haut Commissaire s'est rendu dans l'ex-République yougoslave de Macédoine en mars 1996, donnant suite aux visites antérieures qu'il avait effectuées en mars et mai 1995. Il

a cette fois axé son attention sur la situation politique existante et sur les derniers faits survenus dans les relations interethniques. Une attention particulière a été accordée à la question de l'enseignement en langue albanaise, et notamment aux moyens d'améliorer les possibilités offertes aux Albanais de bénéficier, dans le cadre de la législation nationale, d'un enseignement supérieur dans leur langue maternelle.

### **3.4. Hongrie**

Le Haut Commissaire a continué à se pencher sur la situation de la minorité slovaque en Hongrie et a été aidé dans ses activités par une équipe de trois experts. A côté de rencontres qui ont eu lieu à Budapest, les experts se sont rendus dans l'un des plus grands et des plus anciens établissements slovaques en Hongrie, Békéscsaba, dans le sud du pays.

L'équipe d'experts a de nouveau accompagné le Haut Commissaire lors d'un voyage en Hongrie du 20 au 22 mai.

Au cours de l'été 1996, le Haut Commissaire a eu plusieurs rencontres avec M. Kovacs, Ministre hongrois des affaires étrangères, à propos du projet de Traité de base entre la Hongrie et la Roumanie, qui a finalement été mis au point en août 1996.

### **3.5. Kazakstan**

Vers la fin de 1995 et jusqu'en 1996, le Haut Commissaire a continué de suivre l'évolution au Kazakstan. Un séminaire sur les relations interethniques s'est tenu en février 1996. Intitulé "Comment instaurer des relations interethniques harmonieuses dans les nouveaux Etats indépendants - le cas du Kazakstan", le séminaire était co-organisé par le Haut Commissaire, la Fondation pour les relations interethniques, le bureau de la présidence et le Ministère des affaires étrangères du Kazakstan. Les discussions ont porté sur quatre thèmes clés : l'intérêt de normes juridiques internationales pour l'élaboration de la politique nationale concernant les questions de minorités et les relations interethniques; la définition et l'application d'une politique linguistique dans un Etat plurilingue; le rôle d'organismes d'Etat dans les affaires locales de minorités, et la nécessité d'un dialogue réel entre les représentants des minorités et les pouvoirs publics.

### **3.6. Kirghizistan**

En avril 1996, le Haut Commissaire a porté son attention sur la situation interethnique dans le sud du Kirghizistan. Après des rencontres avec des représentants officiels à Och et Djalalabad, il s'est ensuite rendu à Bichkek pour faire part de ses impressions à de hautes personnalités du Gouvernement kirghize.

### **3.7. Lettonie**

Le Haut Commissaire a poursuivi ses activités en Lettonie en se rendant dans le pays en janvier 1996 pour examiner plus avant des questions liées au processus de naturalisation. Il a eu des entretiens avec les autorités lettones de même qu'avec des représentants de partis politiques et de la communauté russophone. Le 16 mai 1996, le Haut Commissaire a pris part à un séminaire qui s'est tenu à Riga et qui visait à encourager le dialogue entre les pouvoirs publics et les résidents appartenant à une minorité. Ce séminaire était organisé par le Centre

letton pour les droits de l'homme et les études ethniques avec l'appui de la Fondation pour les relations interethniques et la Fondation Soros en Lettonie.

### **3.8. Roumanie**

Au cours de la visite qu'il a effectuée en Roumanie du 28 août au 1er septembre 1995, le Haut Commissaire s'est intéressé tout particulièrement à la nouvelle loi sur l'enseignement, adoptée le 29 juin 1995. Dans une déclaration publique, il a fait état des éclaircissements qu'il avait reçus de l'administration au sujet de plusieurs questions, comme par exemple la liberté des parents de choisir une école ou une classe pour leurs enfants, le fait que la loi autorisait l'existence d'écoles religieuses privées et la possibilité que ces écoles bénéficient d'une aide de l'Etat. De même, la possibilité, pour les minorités, de contribuer à l'élaboration de manuels d'histoire roumaine a été évoquée.

Le Haut Commissaire a ensuite recommandé d'accélérer l'adoption des règlements d'application de la loi pour éviter toute confusion et d'envisager la possibilité de réviser la loi, peut-être dès le début de 1997, pour remédier aux lacunes imprévues qui pourraient aboutir à une réglementation excessive au cours de la période initiale d'application.

### **3.9. Slovaquie**

Le Haut Commissaire a poursuivi ses efforts pour améliorer les relations entre le Gouvernement slovaque et l'importante minorité hongroise vivant en Slovaquie.

Les questions linguistiques ont été abordées au cours de la visite du Haut Commissaire en janvier 1996. Le Haut Commissaire s'est à nouveau rendu en Slovaquie du 22 au 24 mai 1996, accompagné d'une équipe d'experts, et a rencontré deux vice-premiers ministres et un certain nombre de ministres. Il a eu l'occasion d'examiner la situation des écoles de langue hongroise avec des représentants de la minorité hongroise.

### **3.10. Ukraine**

Une autre table ronde sur les problèmes politiques, économiques et juridiques opposant les autorités ukrainiennes au Parlement de Crimée a eu lieu à Noordwijk (Pays-Bas) du 14 au 17 mars 1996. Des représentants de haut niveau de la Crimée et de Kiev ont participé à cette réunion organisée par le HCMN en collaboration avec la Mission de l'OSCE en Ukraine et la Fondation pour les relations interethniques. Les débats ont abouti à la formulation de quelques nouvelles approches concrètes qui serviront, il faut l'espérer, à surmonter les divergences restantes.

Le 2 avril 1996, le HCMN a participé, à Genève, à une conférence de donateurs sur les déportés de Crimée, parrainée par le PNUD. Il a ensuite passé à Kiev deux journées consacrées surtout à l'examen de questions constitutionnelles.

## **4. La dimension humaine : activités du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme**

En 1996, de nouvelles tâches confiées à l'OSCE en vertu des Accords de Dayton sont venues s'ajouter à la charge de travail normale du BIDDH. Les trois fonctions principales de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine ont été : la supervision du processus électoral, l'observation de la situation des droits de l'homme et la fourniture aux parties d'une assistance destinée à faciliter la limitation des armements et les mesures de confiance.

L'appui du BIDDH à la Mission de l'OSCE en Bosnie a consisté à fournir une assistance liée aux élections, une aide aux médiateurs et une contribution à l'élaboration d'une législation moderne.

#### **4.1. Observation des élections**

Conformément au nouveau cadre pour l'observation des élections, le BIDDH concentre ses efforts sur les périodes précédant et suivant les élections dans les Etats participants, ce qui permet aux experts d'effectuer des enquêtes approfondies sur la situation relative aux droits politiques des citoyens.

Le BIDDH s'attache très activement, depuis novembre 1995, à organiser et à parrainer diverses activités ayant trait aux élections en Bosnie-Herzégovine. Ces travaux ont consisté à mettre sur pied les missions initiales d'évaluation des élections, à rédiger de nouveaux codes électoraux pour la Bosnie-Herzégovine, à former de nouveaux membres de la Mission de l'OSCE et à envoyer des observateurs aux élections proprement dites.

Le BIDDH a observé les élections parlementaires en Russie (décembre 1995) et en Albanie (mai et juin 1996), les élections municipales en Roumanie (juin 1996), les élections présidentielles en Russie (juin 1996) et en Arménie, les élections parlementaires en Lituanie (octobre 1996), les élections présidentielles en Bulgarie (octobre 1996) et en Moldova (novembre 1996) ainsi que les élections présidentielles et parlementaires en Roumanie (novembre 1996).

#### **4.2. Intégration de la dimension humaine dans les travaux du Conseil permanent**

Les procédures arrêtées au Sommet de Budapest en 1994 ont laissé prévoir un changement important de la manière dont l'OSCE traiterait les questions de la dimension humaine à l'avenir. Une plus grande importance doit être accordée à l'intégration de la dimension humaine dans les travaux du Conseil permanent.

Le Directeur et des fonctionnaires du BIDDH ont régulièrement participé aux réunions du Conseil permanent et ont fourni chaque mois aux délégations des informations sur les activités du BIDDH. En conséquence, le BIDDH et le Conseil permanent ont périodiquement procédé à un échange d'idées.

#### **4.3. Séminaires, colloques, réunions**

**4.3.1. *Etat de droit et mise en place d'institutions démocratiques.*** Le troisième Colloque judiciaire annuel de Varsovie s'est tenu du 10 au 14 juin avec la participation de juristes et de fonctionnaires de ministères de toute l'Europe, du Caucase et d'Asie centrale. Il a permis aux

participants de se familiariser avec des tendances et des techniques juridiques nouvelles afin d'améliorer l'administration de la justice dans leurs pays.

**4.3.2.** *Programme de formation spécialisée à l'intention des juges russes*, 10-13 juillet, Orel (Russie). L'atelier de formation intitulé "Le rôle des tribunaux régionaux dans la mise en oeuvre des engagements internationaux relatifs aux droits de l'homme" a représenté la deuxième phase du projet de formation spécialisée conçu dans le cadre du programme d'appui juridique coordonné. L'objectif principal de cet atelier était de déterminer la possibilité de recourir aux tribunaux régionaux pour exécuter un projet national de formation mis au point par la Cour suprême russe et le BIDDH.

**4.3.3.** *Programme de formation à l'intention de fonctionnaires bélarussiens chargés des questions relatives aux migrations*, 15-19 juillet, Varsovie. Ce programme a été organisé en coopération avec le HCR. L'ordre du jour, établi avec l'aide du Bureau des migrations et des réfugiés du Ministère polonais de l'intérieur, a permis à ces fonctionnaires bélarussiens de passer en revue l'essentiel des nouvelles dispositions d'ordre juridique et organisationnel qui régissent en Pologne les affaires relatives aux réfugiés et aux migrations.

**4.3.4.** *Projet de formation à l'intention du Ministère géorgien de la justice et du procureur général géorgien*, 6-8 septembre. Ce projet a été consacré essentiellement à la réforme et à la gestion des prisons et a porté sur l'application de normes internationales au système pénal géorgien et sur les incidences pratiques de la réforme pénale.

**4.3.5.** *Séminaire sur les droits de l'homme et les normes internationales intéressant le pouvoir judiciaire*, 28-30 mai, Douchanbé. Ce séminaire, auquel ont participé tous les tribunaux, autres organes judiciaires et représentants du secteur judiciaire du pays tout entier, a été le premier projet de ce type au Tadjikistan. L'objectif était d'encourager la discussion sur l'application pratique de normes juridiques internationales et d'examiner les moyens par lesquels elles pourraient servir de garantie effective d'une procédure régulière et servir de base à la lutte contre la criminalité internationale organisée.

**4.3.6.** *Atelier sur les droits de l'homme en milieu carcéral*, 16-19 février, Erevan. Cet atelier a eu essentiellement pour thèmes "le but de la prison", "les prisonniers et le monde extérieur", "les conventions européennes sur les droits de l'homme en milieu carcéral".

**4.3.7.** *Table ronde sur les aspects juridiques de la charge de médiateur*, 11 et 12 mars, Tbilissi (Géorgie). Dans le cadre des suites données à l'évaluation récente, par le BIDDH, du projet de loi organique relative à la charge de médiateur de la Géorgie, cette table ronde a été conçue principalement pour encourager les parties géorgiennes concernées à examiner certaines questions juridiques.

### **Séminaires sur la dimension humaine**

**4.3.8.** *Aspects constitutionnels, législatifs et administratifs de la liberté de religion*, 16-19 avril, Varsovie. Le thème principal de ce séminaire a été la liberté de religion dans ses rapports avec les organes de l'Etat et des églises ainsi qu'avec les communautés et organisations religieuses. Les délégations ont communiqué des informations sur les efforts déployés surtout dans les nouvelles démocraties, pour intégrer les normes de l'OSCE dans leur constitution.

#### **4.4. Programmes de formation destinés aux ONG**

- Tables rondes sur les questions intéressant les femmes, Kirghizistan (septembre) et Ouzbékistan (octobre)
- Renforcement des capacités des dirigeants d'ONG, notamment en matière de communication - ateliers de formation en Lituanie et en Géorgie (mai), en Arménie et en Azerbaïdjan (juillet dans les deux cas) et en Moldova (octobre)
- Le rôle de l'éducation dans le renforcement de la société civile : atelier dans l'ex-République yougoslave de Macédoine (11-13 septembre) et en Estonie (29-31 octobre)

#### **4.5. Médias**

Etant donné que le développement de médias indépendants est une des conditions indispensables au fonctionnement de la société civile, le BIDDH a veillé à observer de près les campagnes des médias avant et pendant les élections tout en faisant mieux comprendre les questions relatives à la dimension humaine et, plus particulièrement, aux médias dans le cadre de séminaires et d'ateliers ainsi qu'en recueillant et en diffusant des informations sur la mise en oeuvre des engagements de l'OSCE au regard des médias. En outre, le BIDDH a organisé des conférences et des réunions régionales de journalistes.

Le Séminaire sur le conflit de Transcaucasie et le rôle des médias, qui a eu lieu du 22 au 26 avril à Batoumi (Géorgie), a été organisé par la Mission de l'OSCE en Géorgie, le Conseil de l'Europe et l'Agence de presse de la mer Noire. Vingt-cinq spécialistes des médias, venus des régions impliquées dans le conflit, ont participé à ce séminaire. Les participants ont examiné la possibilité d'établir entre eux des contacts et des courants d'échange d'informations en vue de communications futures. Ils se sont également penchés sur le rôle, les responsabilités et la déontologie des journalistes ainsi que sur l'influence de leur travail sur le processus de rétablissement de la paix dans leur pays.

Une réunion sur le conflit dans l'ex-Yougoslavie et le rôle des médias, tenue en juin en Croatie, a été organisée dans le cadre du programme d'aide à la reconstruction en Bosnie-Herzégovine du BIDDH. Des journalistes venus de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et de l'ex-République yougoslave de Macédoine ont abordé les obstacles entravant l'exercice indépendant de la profession de journaliste et notamment la disponibilité restreinte de papier journal, les amendes infligées aux annonceurs et les impôts élevés.

#### **4.6. Appui aux Missions**

Le BIDDH a continué de conseiller le Président en exercice au sujet de la formulation de mandats avant la création de missions, détachant fréquemment des experts pour des voyages préliminaires. Il a également organisé, à l'intention de nouveaux membres, des cours sur la dimension humaine et les techniques d'observation et de notification. Il a régulièrement informé les missions de ses activités et leur a fourni de la documentation sur les droits de l'homme.



#### **4.7. Point de contact pour les questions concernant les Roms et les Sintis**

*Coopération avec les Etats participants de l'OSCE.* Afin d'obtenir directement des renseignements sur la situation de la minorité Rom dans chaque Etat participant, le point de contact a diffusé un questionnaire pour recueillir des informations complètes sur les populations Roms des différents Etats.

*Coopération avec les organisations internationales.* Le coordonnateur du point de contact pour les questions concernant les Roms et les Sintis du BIDDH a participé, du 15 au 21 mai, à une mission d'enquête sur la situation des Roms, organisée par le Conseil de l'Europe. En outre, le BIDDH a coopéré étroitement, dans ce contexte, avec la Commission européenne et le HCR.

*Coopération avec les organisations de Roms.* Des consultations sur les questions concernant les Roms et les Sintis ainsi que sur les activités en cours du point de contact ont lieu régulièrement. La Conférence permanente pour la coopération et la coordination des associations de Roms en Europe est un partenaire important pour toutes les activités menées actuellement par le point de contact.

*Activités visant à lutter contre la violence et la discrimination.* Un atelier sur la violence à l'encontre des Roms et des Sintis a été organisé en janvier 1996 à Varsovie et suivi de plusieurs consultations avec des associations de Roms sur ce problème. Le point de contact a établi un rapport sur la violence et la discrimination à l'égard des Roms en Europe et l'a examiné avec les représentants des gouvernements intéressés.

*Sensibilisation sur les questions relatives aux Roms et aux Sintis.* En septembre 1996, un séminaire sur l'attitude des médias à l'égard des Roms, organisé conjointement par le Projet relatif aux relations ethniques et par le point de contact, a eu lieu à Prague.

#### **4.8. Conférence sur les migrations dans la Communauté d'Etats indépendants (CEI)**

De plus en plus conscients de l'ampleur et de la complexité du problème des migrations dans les pays de la CEI, le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont organisé avec l'OSCE une conférence sur ce thème en juin 1996. Un secrétariat commun, dont le personnel était fourni par ces trois organisations, avait été créé en 1995 pour s'occuper des préparatifs de la conférence et fournir des informations pertinentes à la communauté internationale.

La Conférence, à laquelle ont participé tous les pays de la CEI et d'autres Etats intéressés, a encouragé les discussions sur les questions humanitaires.

La Conférence a atteint plusieurs de ses objectifs dès sa phase préparatoire grâce aux travaux intensifs menés à bien par les Etats participants au cours de deux séries de réunions sous-régionales et de deux réunions d'experts.

### **5. Coopération en matière de sécurité**

## **5.1. Réunion annuelle d'évaluation de l'application**

La sixième Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA 1996) du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) a eu lieu à Vienne du 4 au 6 mars 1996. La participation de nombreux experts venus des capitales a permis d'examiner des suggestions visant à améliorer le Document de Vienne 1994 et d'autres accords intervenus dans le cadre du Forum, en ce qui concerne par exemple le Code de conduite et l'Echange global d'informations militaires.

Au 1er août 1996, les décisions ci-après concernant l'amélioration / la poursuite du développement des MDCS existantes avaient été prises :

- Instauration d'une période commune de cinq ans pour les visites de bases aériennes
- Définition du rôle du Centre de prévention des conflits dans le réseau de l'OSCE
- Prorogation de trois mois du délai de soumission des informations relatives à la planification de la défense.

## **5.2. Convention sur les armes chimiques**

Le Forum, rappelant l'importance d'une entrée en vigueur rapide de la Convention sur les armes chimiques, a décidé qu'il devrait y avoir un échange régulier d'informations sur la situation relative à la ratification de ladite convention et la législation qui en découle.

## **5.3. Code de conduite**

L'application du Code de conduite a été examinée au cours de la Réunion annuelle d'évaluation de l'application de 1996. A la suite de cette réunion, on envisage d'organiser à part une réunion annuelle spéciale d'examen pour le Code de conduite. Deux séminaires (décembre 1995 et mai 1996), organisés respectivement par les Pays-Bas et par l'Allemagne, ont attesté les progrès considérables faits dans l'application du Code par un certain nombre d'Etats participants de l'OSCE.

## **5.4. Echange global d'informations militaires**

Le 30 avril 1996, les Etats participants de l'OSCE ont procédé avec succès à l'échange global d'informations militaires, qui était précédé d'un atelier sur l'échange automatisé de données, auquel assistaient, ce qui est encourageant, de nombreux participants.

## **5.5. Un cadre pour la maîtrise des armements**

Le groupe de travail B du Forum pour la coopération en matière de sécurité a chargé un groupe de travail informel d'examiner le futur cadre pour la maîtrise des armements, en guise de contribution à l'élaboration d'un modèle de sécurité pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Adopté en septembre, ce cadre doit être définitivement mis au point avant Lisbonne et adopté au Sommet.

## **5.6. Récapitulation des MDCS**

En 1996, un certain nombre de MDCS mentionnées dans le Document de Vienne 1994 ont déjà été exécutées avec succès par les Etats participants de l'OSCE, dont les suivantes :

- 4 visites de bases aériennes
- 66 visites d'évaluation
- 21 inspections
- 2 démonstrations de nouveaux types de systèmes d'armes et équipements d'importance majeure
- 4 visites d'installations militaires
- 7 observations d'activités militaires.

## **6. Autres Activités**

### **6.1. Intégration d'Etats participants récemment admis**

**6.1.1.** En 1996, la visite que la Troïka effectuait, du 9 au 13 septembre, dans les pays d'Asie centrale a été l'activité la plus importante de l'OSCE dans ce domaine. Les objectifs de cette visite, la première de ce type, étaient multiples : inciter les pays intéressés à participer plus activement au travail de l'OSCE et à mieux saisir les possibilités et contraintes de l'OSCE, cerner des préoccupations en matière de sécurité, définir le rôle que l'OSCE peut jouer grâce à la diplomatie préventive et sensibiliser le public à la participation des pays d'Asie centrale à l'OSCE. Dans tous les pays, la délégation de la Troïka a été reçue au niveau le plus élevé et a eu des échanges de vues constructifs sur l'intégration plus poussée des Etats de la région à l'Organisation.

**6.1.2.** Dans le cadre de son programme de séminaires et d'autres réunions en Asie centrale, l'OSCE a organisé, le 23 avril, un colloque à Tachkent (Ouzbékistan) et, du 24 au 26 avril, un séminaire à Douchanbé (Tadjikistan). Dans les deux villes, la réunion, préparée par le Département de l'appui au Président en exercice du Secrétariat de l'OSCE, a été organisée conjointement avec les autorités de l'Etat hôte respectif. Le Bureau de liaison de l'OSCE en Asie centrale à Tachkent et la Mission de l'OSCE au Tadjikistan y ont également activement participé. Les réunions qui ont été ouvertes par les premiers ministres des deux Etats hôtes, ont rassemblé plus de cent participants venus de la communauté de l'OSCE. Y ont participé aussi de nombreux représentants d'organisations internationales, d'ONG internationales ou locales et des médias. Des membres des partis d'opposition ont également été en mesure de prendre part au séminaire de Douchanbé.

Intitulé "*la sécurité globale de l'OSCE et les défis régionaux*", le colloque de Tachkent a suscité des échanges de vues animés sur une vaste gamme de questions présentant un intérêt particulier pour l'OSCE et ses membres d'Asie centrale.

*Le séminaire sur le renforcement de la confiance* tenu à Douchanbé a été la première manifestation importante de l'OSCE se déroulant au Tadjikistan. Les débats ont porté sur un vaste éventail de questions, dont des problèmes relatifs à la prévention des conflits, à la coopération et à la solidarité régionales dans les domaines économique et écologique, aux institutions démocratiques, aux droits de l'homme et à l'état de droit.

**6.1.3.** *Un séminaire sur la législation nationale relative aux droits de l'homme* s'est tenu du 11 au 13 septembre 1996 à Tachkent. Le séminaire, auquel assistait la délégation de la Troïka, s'est concentré sur des questions juridiques liées à la protection des droits de l'homme.

**6.1.4.** Au Tadjikistan, l'OSCE, par le biais de sa mission sur le terrain, a participé aux préparatifs d'un *atelier sur les petites et moyennes entreprises dans la région de Leninabad*. L'atelier a été organisé en commun avec le PNUD et le Centre tadjik pour l'esprit d'entreprise et la gestion. Tenu à Khojand, les 9 et 10 août 1996, il a permis à plus de 50 personnalités du monde des affaires et aux représentants de plusieurs organisations internationales d'examiner et d'évaluer la situation économique dans l'"oblast" de Leninabad, la région la plus industrialisée du pays.

**6.1.5.** Conformément à son mandat, le **Bureau de liaison de l'OSCE en Asie centrale**, qui fonctionne depuis juillet 1995, a établi des contacts à différents niveaux avec les représentants de tous les Etats d'Asie centrale. Il a diffusé des informations sur l'OSCE et aidé à organiser des manifestations régionales liées à l'OSCE. Eu égard à son rôle important, le mandat du Bureau vient maintenant d'être prorogé pour une période de deux ans.

## **6.2. La dimension économique**

**6.2.1.** La première **Réunion d'examen de la mise en oeuvre dans le domaine de la dimension économique** organisée par l'OSCE (22 et 23 janvier, Genève) a fait le point des résultats obtenus au cours de la période 1990-1995 en ce qui concerne les engagements que l'OSCE avait pris dans les domaines de l'économie, de l'environnement, de la science et de la technologie. Le résumé par le Président des conclusions de la réunion d'examen a été présenté à la réunion annuelle du Forum économique.

**6.2.2.** La **quatrième Réunion du Forum économique** (27-29 mars, Prague) a traité des aspects sociaux et des risques politiques du processus de transition et du rôle du renforcement de la confiance économique dans l'action en faveur de la sécurité. La réunion a mis en lumière une multiplicité d'aspects socio-économiques de la sécurité qui intéressent le débat sur un Modèle de sécurité commun et global pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

A la veille du Forum économique, des participants appartenant au monde des affaires ont examiné l'idée de créer un "Conseil européen des affaires" lancé et financé par des intérêts privés, qui, porte-parole du secteur privé, pourrait devenir un interlocuteur reconnu de l'OSCE.

**6.2.3.** Un **séminaire**, organisé à Minsk (24-26 septembre) en coopération étroite avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, l'OCDE et le Secrétariat exécutif de la CEI, a eu pour thème la question d'un cadre pour le développement du secteur privé, la coopération dans le domaine industriel et les investissements directs dans les pays de la CEI. Cette réunion, qui faisait partie du programme pour 1996 de séminaires liés à la dimension économique de l'OSCE, visait à promouvoir la confiance économique dans l'intérêt des investisseurs à la fois nationaux et étrangers.

## **6.3. Presse et information**

### **6.3.1. Presse**

Le Secrétariat a continué à tenir la presse et le grand public au courant des activités de l'OSCE, apportant ainsi aussi un appui au Président en exercice.

Le nombre de communiqués et de réunions de presse a considérablement augmenté. Les événements particulièrement marquants comme l'observation d'élections par l'OSCE ou les activités de la Mission en Bosnie-Herzégovine et du Groupe d'assistance en Tchétchénie ont suscité un intérêt considérable dans la presse.

La pratique qui consiste à inviter des journalistes à se rendre auprès des missions de l'OSCE (par exemple en Moldova et au Tadjikistan) a été favorablement accueillie.

### **6.3.2. Information**

Créer un site Web pour l'OSCE a été une initiative importante. Grâce au concours de tous les organes et de toutes les institutions de l'OSCE et à l'assistance technique efficace du Bureau de Prague, ce site est devenu opérationnel en octobre 1996. Il fournit sous une forme directe et immédiatement accessible des informations sur l'OSCE aux usagers d'Internet.

On a commencé à publier une nouvelle brochure illustrée ("image brochure") qui, d'une présentation graphique attrayante et facile à consulter, donne au lecteur un aperçu d'ensemble vivant et informatif sur l'historique et l'activité de l'Organisation.

La montée très nette du nombre de demandes de documents d'information sur l'activité actuelle et passée adressées au Secrétariat de Vienne et au Bureau de Prague fait penser que l'action de l'OSCE suscite un intérêt croissant.

Plus de 1 500 exemplaires du bulletin mensuel "OSCE Newsletter" sont désormais diffusés et des efforts ont été faits pour en améliorer la présentation et élargir la gamme des sujets traités. Un condensé bimestriel du bulletin est également publié régulièrement en russe en coopération avec l'Institut d'Etat pour les relations internationales de Moscou.

### **6.3.3. Publications**

Une deuxième édition du manuel "OSCE Handbook" établi par le Département de l'appui au Président en exercice fournit aux lecteurs aussi en 1996 des renseignements circonstanciés sur les institutions, activités et mécanismes de l'OSCE. Une version russe du manuel a également été publiée.

Le Département de l'appui au Président en exercice a publié sous le titre "OSCE in 1995 : the Year in Print" (OSCE en 1995 : l'année dans la presse imprimée) un recueil d'articles sur l'OSCE parus en 1995. Etabli par le même département, une autre publication réunissant des déclarations et discours de M. Wilhelm Höynck, à l'époque Secrétaire général de l'OSCE, a paru sous le titre "From CSCE to OSCE" (De la CSCE à l'OSCE).

Comme les années précédentes, le BIDDH a publié quatre numéros de son Bulletin. Le bulletin "Roma and Sinti Issues" en est au début de sa deuxième année de diffusion.

Le BIDDH a également lancé au cours de l'année une publication nouvelle intitulée "Central Asian and Transcaucasian Newsletter".

### III. L'Assemblée parlementaire

Etablie conformément à un vœu exprimé par les chefs d'Etat ou de gouvernement au Sommet de Paris 1990, l'Assemblée parlementaire a accru son rôle, en particulier grâce à d'un dialogue entre parlementaires et gouvernements sur des questions relatives à l'OSCE. Les déclarations et résolutions de l'Assemblée portent sur des questions d'actualité. Lors de sa session annuelle tenue à Stockholm en juillet dernier, l'Assemblée s'est réunie en séances plénières et au sein de trois commissions correspondant aux trois grandes "corbeilles" de l'OSCE. Les délibérations ont été dominées par la question du modèle de sécurité pour le XXI<sup>e</sup> siècle et par la situation en Bosnie-Herzégovine.

L'Assemblée a adopté des recommandations présentées par les trois grandes Commissions pour qu'elles figurent dans la Déclaration finale de Stockholm. Deux autres résolutions, l'une sur la Turquie, l'autre sur l'ex-Yougoslavie, ont également été adoptées. L'Assemblée a aussi examiné le texte d'un "Code conduite relatif aux aspects politico-démocratiques de la coopération" élaboré par une commission ad hoc présidée par Mme Rita Süßmuth, Présidente du Bundestag allemand. Il a été décidé de transmettre "le Code de conduite" au Sommet de Lisbonne. L'Assemblée a créé un prix annuel pour le journalisme et la démocratie qui a été attribué à M. Adam Michnik, journaliste polonais. A la session de Stockholm, M. Javier Ruperez, Président de la Commission des affaires étrangères du Parlement espagnol, a été élu nouveau président de l'Assemblée.

L'Assemblée constitue un lien essentiel entre l'OSCE et les membres des parlements nationaux des Etats participants. Il est entré dans la tradition que les rapports des commissions et les décisions de l'Assemblée sont communiqués pour examen au Conseil ministériel, alors que de hauts fonctionnaires et experts de l'OSCE informent les parlementaires des derniers faits intéressant l'OSCE. M. Javier Ruperez, Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, a fait rapport sur les résultats de la session de Stockholm au Conseil permanent réuni à Vienne en juillet et a participé en septembre dernier à la réunion de la Troïka.

Le programme d'observation des élections a été, au cours des douze mois écoulés, une autre contribution importante de l'Assemblée au développement de la démocratie représentative. Près de trois cents observateurs parlementaires ont surveillé des élections en Albanie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Croatie, en Géorgie, au Kazakhstan, en Lettonie, en Russie (deux fois - élections parlementaires et présidentielles) et en Bosnie-Herzégovine. L'Assemblée a coopéré étroitement avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le BIDDH.

L'Assemblée a envoyé dans les Etats baltes et dans les pays d'Asie centrale des missions dirigées par M. Frank Swaelen, le président de l'époque, ainsi qu'en Géorgie et en Arménie, des missions ayant à leur tête M. Javier Ruperez qui venait d'être élu président. Par la suite, un programme intensif de séminaires a été mis au point à l'intention des pays d'Asie centrale et de Transcaucasie.

Un programme international de stages au siège de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Copenhague a été d'une très grande utilité pour des étudiants déjà diplômés venant des pays de l'OSCE et a considérablement augmenté les moyens de recherche et les compétences linguistiques à la disposition du Secrétariat international de l'Assemblée. Au

cours de l'année écoulée, des stagiaires d'une bonne douzaine de pays de l'OSCE ont rassemblé du matériel d'information pour des équipes chargées de l'observation des élections, aidé des délégations au cours de leurs missions, assisté à des séminaires et aux réunions de l'Assemblée.



## **IV. Relations avec les organisations et institutions internationales**

La coopération interinstitutions en matière de diplomatie préventive et de reconstruction après un conflit s'est intensifiée.

Le Secrétaire général a participé, les 15 et 16 février 1996, à la deuxième réunion de représentants de l'Organisation des Nations Unies et d'organisations régionales, qui, présidée par le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, s'est tenue au siège de l'ONU à New York. Il y a été surtout question d'une amélioration de la coopération, d'un échange d'informations, du renforcement des consultations et d'éventuelles opérations communes.

Dans le cadre de l'interaction accrue de l'Organisation des Nations Unies avec les organisations régionales, l'OSCE et l'ONU ont entrepris d'intensifier leur coopération et la coordination en particulier dans les domaines de la prévention des conflits et de la gestion des crises. Le Conseil de sécurité a apporté un soutien politique continu aux efforts déployés par l'OSCE pour trouver une solution au conflit du Nagorny-Karabakh. L'OSCE a participé en qualité d'observateur à des négociations menées sous l'égide de l'ONU qui visaient à régler le conflit du Tadjikistan, et a été invitée à des pourparlers parrainés par l'ONU sur l'Abkhazie. Sur la base des rapports présentés par les missions en Moldova, en Géorgie, en Estonie, en Lettonie, en Ukraine et en Tchétchénie, l'ONU a été régulièrement informée des activités de l'OSCE sur le terrain.

L'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine (l'Accord de Dayton) fait intervenir un nombre sans précédent d'organisations internationales, dont en premier lieu l'OSCE. Au cours d'une première réunion tenue à Sarajevo en janvier 1996, la Troïka de l'OSCE a examiné avec les officiers commandant de l'IFOR les plans concernant une coopération entre organisations chargées de la mise en oeuvre sur les plans militaire et civil en Bosnie-Herzégovine, qui vise à apporter une réponse concertée aux défis du rétablissement de la paix après un conflit.

Les contacts trilatéraux entre l'OSCE, l'ONU et le Conseil de l'Europe ont continué tout comme les contacts directs entre les institutions de l'OSCE et les bureaux, organismes et programmes de l'ONU. En décembre 1995, des représentants de l'Office des Nations Unies à Genève, du Haut Commissariat pour les réfugiés, du Conseil de l'Europe et du Comité international de la Croix-Rouge ont examiné avec les représentants de l'OSCE les perspectives de la coopération sur le terrain. D'autres réunions entre l'OSCE, l'ONU et le Conseil de l'Europe sont prévues.

Le 23 janvier 1996, deux représentants de l'OSCE ont rencontré à Strasbourg deux représentants du Conseil de l'Europe.

Le 11 juillet 1996, M. Daniel Tarschys, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, a pris la parole devant le Conseil permanent de l'OSCE. Dans son discours, il a souligné l'importance des contacts entre le Conseil de l'Europe d'une part, et les missions et le Haut Commissaire pour les minorités nationales de l'OSCE, d'autre part.

Prenant la parole, le 15 octobre, devant les délégués des ministres du Conseil de l'Europe, le Secrétaire général de l'OSCE a mentionné que la complémentarité était de plus en plus nécessaire pour éviter les redondances et contradictions et utiliser au maximum les ressources disponibles.

## **V. Relations avec les partenaires pour la coopération**

La coopération et l'interaction de l'OSCE avec ses partenaires pour la coopération (le Japon et la République de Corée) ainsi que ses partenaires méditerranéens pour la coopération, à savoir l'Algérie, l'Égypte, Israël, le Maroc et la Tunisie, ont continué de se développer.

Un nouveau séminaire sur la région méditerranéenne s'est tenu à Tel Aviv (Israël) du 2 au 4 juin 1996. Son thème était "l'OSCE, plate-forme pour le dialogue et la promotion de normes de conduite". Outre des représentants de 31 États participants de l'OSCE, des représentants de l'Égypte, d'Israël, du Maroc et de la Tunisie ont participé à ce séminaire.

Les participants ont souligné que le dialogue devait être de plus en plus fondé sur des valeurs communes et une définition commune de la sécurité et déboucher sur des principes auxquels tous les États de la région peuvent adhérer.

Le Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération a poursuivi, à Vienne, ses discussions sur la manière de développer le dialogue et la coopération entre l'OSCE et ses partenaires, abordant des thèmes tels que les mesures de confiance, l'application des principes de l'OSCE dans la région méditerranéenne et l'adoption de stratégies de coopération pour résoudre des problèmes communs tels que la criminalité organisée, le trafic des drogues et les catastrophes naturelles.

Une réunion du Groupe de contact sur "les risques et les défis pour la sécurité européenne : la dimension méditerranéenne" a eu lieu les 1er et 2 juillet à Vienne. Les participants ont défini des sujets de préoccupations communs liés à l'extension du terrorisme et ont discuté des modalités possibles d'une coopération internationale visant à lutter contre ce fléau.

## **VI. Contacts avec les organisations non gouvernementales (ONG)**

L'Organisation a continué d'améliorer ses schémas de coopération avec les ONG conformément aux recommandations figurant dans "l'Etude sur le renforcement de la participation des ONG" publiée par le Secrétaire général en septembre 1995 en réponse à la demande formulée dans le Document de Budapest.

Un attaché de liaison avec les ONG a été nommé par le Secrétaire général au Secrétariat de l'OSCE et chargé de s'occuper des relations avec les ONG dans des domaines autres que la dimension humaine. Une consultation d'experts sur "l'intégration de la gestion des conflits dans les programmes humanitaires et les programmes de développement" a eu lieu le 6 mai 1996.

Comme il avait été recommandé dans "l'Etude sur le renforcement de la participation des ONG", le nombre d'ONG invitées à participer à des réunions régionales a augmenté. Les adresses d'ONG concernées ont été inscrites sur la liste de distribution générale du Bureau de Prague.

Outre le Secrétariat de Vienne, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) a joué un rôle important en matière de liaisons avec les ONG.

Les 20 et 21 mars 1996, des représentants du BIDDH ont tenu à Washington, avec des représentants d'ONG, une réunion consacrée à la Conférence sur les migrations dans la CEI. Du 4 au 9 mai, le BIDDH et la Mission de l'OSCE en Géorgie ont organisé à Tbilissi, à l'intention d'ONG, un atelier de formation sur "le renforcement des capacités des dirigeants d'ONG, notamment en matière de communication". Le 7 mai, des représentants d'ONG slovaques se sont rendus au BIDDH pour participer à une réunion d'information sur ses activités. En juin, le BIDDH et l'organisation "les droits de la femme en Pologne" ont tenu, à Varsovie, une table ronde sur les questions intéressant les femmes.

Les contacts avec les ONG ont été un volet essentiel des missions de diplomatie préventive du HCMN dans les Etats de l'OSCE au cours desquelles le Haut Commissaire a mis l'accent sur le rôle que les ONG peuvent jouer en tant que sources d'informations.

Les Missions de l'OSCE ont conservé des liens avec les ONG s'occupant de questions en rapport avec leurs mandats respectifs. Le Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie, ainsi que les Missions de l'OSCE en Moldova, en Géorgie, en Estonie et à Skopje, en particulier, ont établi des relations de travail fructueuses avec un certain nombre d'ONG.

De nouvelles modalités possibles de coopération, notamment l'engagement de représentants d'ONG en tant que membres de missions de l'OSCE et la participation d'ONG à la formation de membres des missions, sont en cours d'examen.

## **VII. Administration et finances**

Les principales activités relatives aux finances, au personnel, aux systèmes d'information, aux questions juridiques et aux autres tâches administratives sont décrites ci-dessous.

### **1. Finances**

#### **1.1. Règlement financier**

Le Conseil permanent a approuvé le Règlement financier le 27 juin 1996.

#### **1.2. Budget**

Le budget pour 1996 a été approuvé par le Conseil permanent le 19 décembre 1995. Il a été fixé initialement à 310,1 millions d'ATS. Peu de temps après, le Conseil permanent a approuvé un budget de 244,9 millions d'ATS pour les tâches de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine. Ce budget a été révisé le 27 juin 1996. Grâce à des économies réalisées dans le cadre du budget, il s'est avéré possible d'affecter des fonds supplémentaires, s'élevant à environ 40 millions d'ATS, à l'organisation des élections en Bosnie-Herzégovine.

Le budget de 1996 a été encore accru pour comprendre des crédits destinés à la vérification interne, à la Conférence d'examen et à la Mission en Croatie. Les budgets des Missions d'assistance pour l'application des sanctions et du Coordonnateur pour l'application des sanctions ont été réduits. Le budget total pour 1996 est actuellement (au 1er novembre 1996) fixé à 546,1 millions d'ATS.

#### **1.3. Comptes**

Les comptes pour 1995 ont été soumis aux vérificateurs extérieurs le 18 mars 1996. Dans leur rapport, les vérificateurs extérieurs ont exprimé un avis certifiant formellement ce qui suit :

- les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de l'OSCE au 31 décembre 1995, ainsi que des résultats des opérations achevées à cette date;
- ils ont été établis conformément aux principes comptables généralement acceptés;
- les transactions ont été conformes aux procédures financières approuvées et aux textes portant autorisation de ces transactions.

Les états financiers vérifiés pour 1995 ont été soumis aux délégations des Etats participants le 26 juin 1996.

#### **1.4. Gestion de trésorerie**

La situation de trésorerie de l'OSCE s'est améliorée considérablement en 1996 grâce à la création, le 11 janvier 1996, du Fonds de contributions volontaires destiné à financer

l'action de l'OSCE pour la paix, la démocratie et la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Les contributions en espèces au Fonds ont augmenté progressivement. Leur total s'élevait, le 15 octobre 1996, à 493,8 millions d'ATS dont 272,3 millions avaient été dépensés. Le solde était, par conséquent, de 221,5 millions d'ATS.

De nouveaux comptes bancaires ont été ouverts à Moscou et en différents endroits de Bosnie-Herzégovine.

## **2. Personnel**

### **2.1. Statut du personnel**

Le Comité financier informel, assisté du Secrétariat, a examiné le projet de statut du personnel que le Secrétaire général a soumis aux délégations en avril 1995.

### **2.2. Procédure internes**

Des directives en matière d'organisation, concernant le recrutement (OD 8) ainsi que la sélection et la nomination de fonctionnaires détachés (OD 9), ont été publiées le 15 mars 1996.

### **2.3. Recrutement**

Les activités en matière de recrutement ont été intensifiées au cours du premier semestre de 1996 compte tenu de la nécessité de pourvoir des postes d'agents temporaires créés au Secrétariat pour appuyer la Mission en Bosnie-Herzégovine.

## **3. Systèmes d'information**

### **3.1. Applications**

Les ressources des systèmes d'information de l'OSCE ont servi surtout à appuyer la Mission en Bosnie-Herzégovine tout en fournissant l'infrastructure nécessaire à une informatisation plus poussée du Secrétariat.

A ce jour, le système financier a été installé avec succès dans les services des missions en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Géorgie.

### **3.2. Faits nouveaux**

Toutes les institutions et quelques missions de l'OSCE ont été raccordées à Internet.

L'élaboration d'une stratégie en matière de systèmes d'information à l'échelle de toute l'OSCE, prévue pour le premier semestre de 1996, a dû être différée en raison d'impératifs liés à la Bosnie-Herzégovine. L'exécution de cette tâche a maintenant repris.

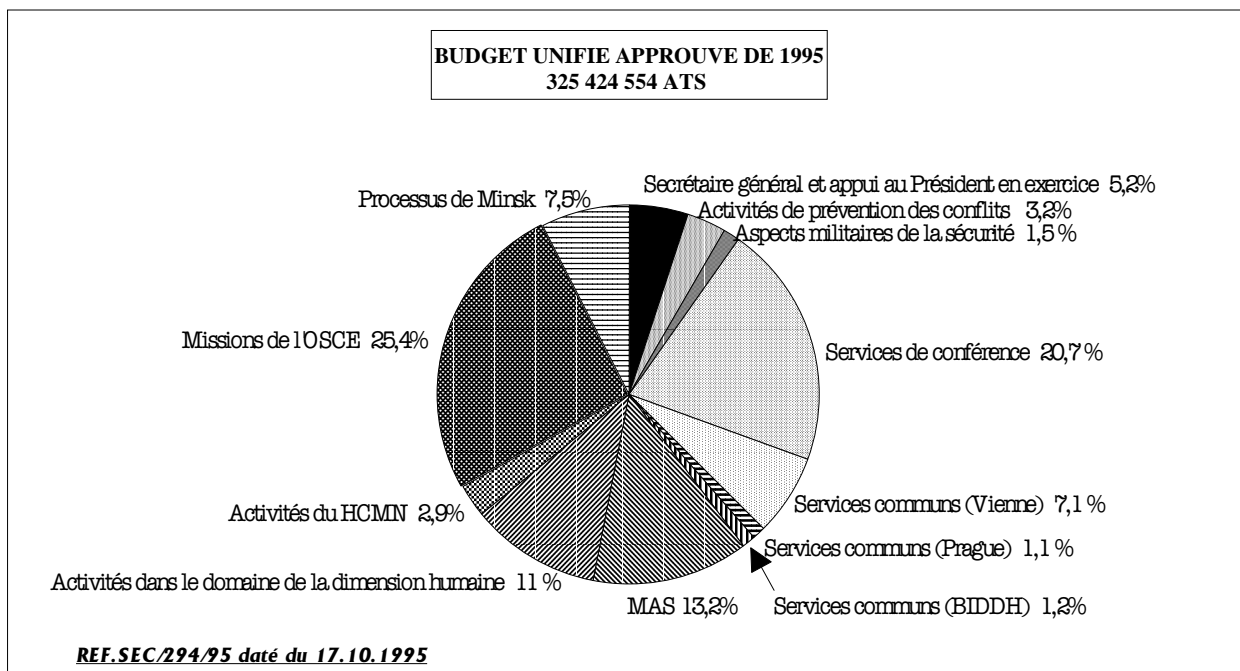
## **4. Questions juridiques**

Une assistance juridique a été requise et fournie, pendant toute la période considérée, dans de nombreux domaines qui concernent surtout le Statut du personnel et les questions relatives à l'emploi, le Règlement financier, la passation des marchés, les assurances, les mémorandums d'accord et autres instruments internationaux, les privilèges et immunités ainsi que la sécurité sociale.

## **5. Autres activités administratives**

Le Groupe de planification de haut niveau a, à la fin de 1995, emménagé dans de nouveaux bureaux du Secrétariat, à l'adresse suivante : 1010 Vienne, Kärntner Ring 5-7. En outre, de nouveaux locaux ont dû être loués dans le même immeuble pour le personnel employé conformément à l'Annexe 1-B de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine.

## Annexe 1



## Annexe 2

